

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 8 janvier 2016 portant abrogation de l'arrêté du 14 décembre 2015 (NOR: INTJ1530265A) et portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Vihiers et modification de sa circonscription ainsi que celle de la brigade territoriale de Martigné-Briand (Maine-et-Loire)**

NOR : INTJ1532752A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 14 décembre 2015 (NOR : INTJ1530265A) portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Vihiers (Maine-et-Loire) est abrogé.

Article 2

La brigade territoriale de Vihiers prend l'appellation de brigade territoriale de Lys-Haut-Layon à compter du 11 janvier 2016. Sa circonscription ainsi que celle de la brigade territoriale de Martigné-Briand sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 3

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Martigné-Briand et de Lys-Haut-Layon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 janvier 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Vihiers</b>	Cernusson <b>Les Cerqueux-sous-Passavant</b> Cléré-sur-Layon Coron Montilliers <b>Nueil-sur-Layon</b> Passavant-sur-Layon La Plaine Saint-Paul-du-Bois Somloire <b>Trémont</b> <b>Vihiers</b>	
<b>Martigné-Briand</b>	<b>Ambillou-Château</b> Aubigné-sur-Layon Brigné <b>La Fosse-de-Tigné</b> <b>Louerre</b> Martigné-Briand <b>Noyant-la-Plaine</b> <b>Tancoigné</b> <b>Tigné</b>	Aubigné-sur-Layon Brigné Martigné-Briand <b>Tuffalun</b>
<b>Lys-Haut-Layon</b>		Cernusson Cléré-sur-Layon Coron <b>Lys-Haut-Layon</b> Montilliers Passavant-sur-Layon La Plaine Saint-Paul-du-Bois Somloire